La journalisation et la conservation de la valeur probante dans la solution logicielle Vitam

La conservation de la valeur probante est un sujet central d'un système d'archivage électronique. L'objectif est de rendre prouvable toute opération effectuée sur toute unité archivistique ou **objet technique***.

Dans la solution logicielle Vitam, la conservation de la valeur probante repose sur un faisceau d'éléments redondants dont la modification simultanée et cohérente est considérée comme impossible. Les journaux en sont un élément central.

LES JOURNAUX

Périmètre des journaux

10 Les journaux sont constitués par **tenant***.

Journal des opérations

Le journal des opérations a pour objectif d'enregistrer toutes les opérations effectuées par la solution logicielle Vitam ayant un impact significatif dans le système ou sur les unités archivistiques, **groupes d'objets techniques*** et objets techniques* pris en charge.

Exemple d'opérations faisant l'objet d'une journalisation : import et mise à jour d'un référentiel, réalisation d'une opération d'entrée, réalisation d'une élimination, modification d'arborescence, mise à jour d'unité archivistique, réalisation d'une opération de préservation, réalisation d'un export de **DIP***, réalisation d'une opération d'audit, réalisation d'une opération de sécurisation, réalisation d'une opération de vérification des journaux sécurisés.

20 Journal du cycle de vie

Le journal du cycle de vie a pour objectif d'enregistrer toutes les actions significatives effectuées par la solution logicielle Vitam sur chacune des unités archivistiques et sur chacun des groupes d'objets techniques* et des objets techniques* qui les composent.

Une action significative est une action qui modifie l'unité archivistique le groupe d'objets techniques ou l'objet technique ou qui apporte une information significative sur son cycle de vie : par exemple, la modification d'une règle de gestion, le **rattachement***, l'ajout d'un objet technique à un groupe d'objets, la réidentification du format d'un objet.

Lors de la prise en charge des unités archivistiques et des groupes d'objets techniques, la solution logicielle crée un journal de cycle de vie pour chaque unité archivistique et un journal de cycle de vie pour chaque objet technique.

Journal des écritures

30

Le journal des écritures a pour objectif de tracer les opérations d'écriture effectuées par la solution logicielle sur les offres de stockage.

Ce journal est une sécurité supplémentaire par rapports aux autres journaux métier. Il peut servir d'ultime recours pour s'assurer de la présence d'un fichier dans le système à un moment donné.

Sécurisation des journaux

À intervalles réguliers, la solution logicielle Vitam procède à la sécurisation des journaux. Pour cela, un fichier de sécurisation est généré puis sauvegardé sur l'offre de stockage.

LA PREUVE SYSTÉMIQUE

45

50

40 La conjonction de ces trois journaux et le croisement des informations permettent d'assurer la traçabilité de tout événement et d'en apporter la preuve, parfois par plusieurs voies.

Par exemple, il est ainsi possible de prouver l'entrée d'un objet technique par :

- le journal de cycle de vie du groupe d'objets techniques qui fournit la date de création du journal, l'identifiant de l'opération qui a occasionné la prise en charge de l'objet dans la solution logicielle Vitam, ainsi que l'empreinte de l'objet,
- le journal des opérations qui contient l'identifiant de l'opération qui a occasionné la prise en charge de l'objet dans la solution logicielle Vitam, la date de cette opération et l'identité du service responsable de l'entrée s'il s'agit d'une opération d'entrée et non de préservation,
- le journal des écritures qui assure l'écriture de cet objet (via son empreinte) sur les offres de stockage.

LE RELEVÉ DE VALEUR PROBANTE

Le relevé de valeur probante a pour objectif d'apporter la preuve de la bonne existence d'un fichier dans le système à la date supposée de sa prise en charge dans celui-ci, que cette prise en charge résulte d'une opération d'entrée ou d'une opération de préservation.

- Il réunit les éléments permettant de fournir à un auditeur externe une présomption de confiance sur ce qui lui est communiqué, par exemple dans le cadre d'une commission rogatoire.
 - Il permet ainsi d'attester que l'objet en base existait bien au moment supposé de sa création et que le journal de cycle de vie de l'objet au moment de sa création peut être lu dans le journal de cycle de vie actuellement en base.
- 60 Le rapport fourni par la solution logicielle Vitam est un fichier technique présente une structure très riche et détaillée qui n'est pas faite pour être lue directement, mais pour apporter tous les éléments utiles à la construction d'un document lisible selon la forme souhaitée par le demandeur, au niveau du front-office.

Pour en savoir plus, consulter le document Vitam. Conservation de la valeur probante.